

## ANNEXE .BIO - CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR L'EXTENSION .BIO

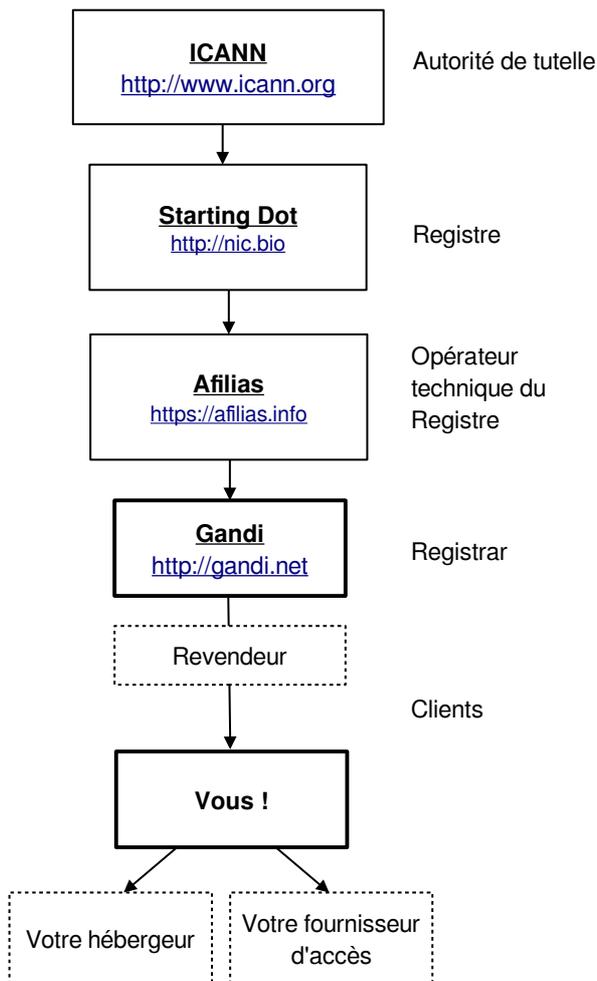
version n° 2.0 du 4 février 2017

En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .BIO supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre Site Web](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi.

### Article .BIO.1. Autorité de tutelle et Registre

.BIO est une extension générique. Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .BIO :



Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

### Article .BIO.2. Règles et conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .BIO Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .BIO, définies par l'ICANN, Afiliias et Starting Dot, consultables aux adresses suivantes :

- Règles d'enregistrement : <http://domains.bio/direct-download/12016>
- Politique de traitement des cas d'abus : <http://domains.bio/about/afiliias-anti-abuse-policy>

- Politique de traitement des données personnelles : <http://domains.bio/direct-download/1191>
- Politique d'utilisation relative au Whois : <http://domains.bio/direct-download/1076>
- Politiques de l'ICANN : <http://www.icann.org/en/general/consensus-policies.htm>

Ces documents contractuels, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre du .BIO. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Le contrat entre l'ICANN et le Registre du .BIO est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/bio>

### Article .BIO.3. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur : <http://www.gandi.net/domain/bio/info>

Les .BIO sont ouverts à tous.

Des conditions d'utilisation particulières s'appliquent aux demandeurs qui sont des producteurs, transformateurs et détaillants, ou autrement impliqués dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation, qui doivent s'engager à respecter :

- les Principes de l'Agriculture Biologique (Principles of Organic Agriculture « POA ») tels que formulés par la Fédération Internationale des Mouvements de l'Agriculture Biologique (International Federation of Organic Agriculture Movements « IFOAM ») partenaire officiel du Registre du .BIO : <http://www.ifoam.org/en/organic-landmarks/principles-organic-agriculture>,
- le règlement (CE) n° 834/2007 du 28 juin 2007 du Conseil de l'Union Européenne relatif à la production et à l'étiquetage biologiques et à sa législation dérivée, ou toute autre réglementation en vigueur applicable dans le domaine biologique, si le demandeur a un lien avec l'Union Européenne (ie : vente, exportation ou commerce de produits agricoles ou alimentaires dans l'Union Européenne) ou avec tout autre marché où le terme « bio » peut être utilisé en référence à des produits légalement qualifiés et commercialisés comme étant biologiques, écologiques, biodynamiques ou toute autre désignation similaire.

Dans l'intérêt des consommateurs et afin que le demandeur manifeste son engagement envers les « POA », il est recommandé au titulaire de publier, sur la page d'accueil du site internet associé au nom de domaine, le symbole « BIO Trust Seal » fourni par le Registre sur son site internet : [http://domains.bio/bio\\_trust\\_seal](http://domains.bio/bio_trust_seal) avec un lien permanent pointant vers une page internet du titulaire fournissant les informations suivantes :

- un titre d'introduction démontrant l'engagement du titulaire à

l'égard des règles relatives aux noms de domaine en .BIO, tel que : « L'engagement de [nom de domaine] aux règles relatives aux noms de domaine en .BIO »,

- un lien vers les relatives aux noms de domaine en .BIO : <http://domains.bio/direct-download/12016>,
- un lien vers le texte original des « POA » : <http://www.ifoam.org/en/organic-landmarks/principles-organic-agriculture>,
- le point de contact du Registre pour les réclamations et les plaintes : [complaint.bio@startingdot.com](mailto:complaint.bio@startingdot.com),
- des informations destinés aux consommateurs et aux utilisateurs d'internet relatives à la mise en œuvre des règlements applicables mentionnés ci-dessus, notamment la référence de l'organisme de certification ayant certifié les produits du titulaire et une liste des produits certifiés par l'organisme de certification.

Le Registre peut procéder à des contrôles a posteriori des noms de domaine en .BIO :

- en vérifiant l'utilisation du «BIO Trust Seal» par le titulaire et la présence de la page internet telle que recommandée ci-avant sur le site internet associé au nom de domaine et en comparant les informations contenues sur cette page avec les autres contenus sur le site internet associé au nom de domaine, et
- en vérifiant l'absence de toute tentative de la part du titulaire de promouvoir ou vendre des produits non biologiques.

La mise en œuvre et le contrôle a posteriori de l'utilisation des noms de domaine en .BIO sont supervisés par le Comité consultatif du .BIO sur les politiques (.BIO Policy Advisory Committee (« BIOPAC »), présidé par l'« IFOAM »).

#### **Article .BIO.4. Termes réservés**

Certains termes sont réservés ou interdits à l'enregistrement, notamment :

<http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/bio> (specification 5. schedule of reserved names), les noms de domaine commençant par deux caractères suivis de deux tirets ainsi que les noms de domaine commençant ou finissant par un tiret sont interdits.

#### **Article .BIO.5. Durée d'enregistrement**

La durée d'enregistrement est de 1 à 10 ans. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**.

#### **Article .BIO.6. Tarifs**

Nos grilles de prix sont consultables sur : <https://www.gandi.net/domaine/prix/detail/bio/>

Les noms de domaine « premium » sont soumis à des tarifs spécifiques tels qu'indiqués sur Notre interface lors de Votre commande.

#### **Article .BIO.7. Stockage des données personnelles**

En application des contrats ICANN, l'ensemble des données personnelles et techniques associées à l'enregistrement de Votre nom de domaine sont conservées et tenues à la disposition de l'ICANN et de IRON MOUNTAIN (agent désigné par l'ICANN pour la conservation des données), ainsi que les échanges relatifs à tout enregistrement ou modification, pendant toute la durée de l'enregistrement du domaine, ainsi que les deux années suivantes.

Vous consentez à l'utilisation, la copie, la distribution, la publication

notamment dans une base de données [Whois](#), la modification et tout autre traitement de Vos données personnelles par le Registre et ses agents conformément à la politique de traitement des données personnelles du Registre.

#### **Article .BIO.8. Règlement des litiges**

Le Registre a adopté les politiques de résolution des litiges UDRP (Uniform Dispute Resolution Policy), URS (Uniform Rapid Suspension System) et ERDRP (Eligibility Requirements Dispute Resolution Policy) de l'ICANN pour les noms de domaine en .BIO, auxquelles Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve : <http://domains.bio/about/dispute-resolution>

Les textes régissant l'UDRP sont accessibles aux adresses suivantes :

- Règlements ICANN concernant les litiges : <http://www.icann.org/udrp>
- Explications sur l'UDRP : <http://www.icann.org/en/udrp/udrp.htm>
- Principes Directeurs UDRP : <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm>
- Règles d'application : <http://www.icann.org/dndr/udrp/uniform-rules.htm>
- Organismes régulateurs : <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/approved-providers.htm>

Les textes régissant l'URS sont accessibles à l'adresse suivante : <http://newgtlds.icann.org/en/applicants/urs>

Les textes régissant l'ERDRP, procédure applicable aux litiges relatifs aux conditions d'éligibilité, sont accessibles à l'adresse suivante : <https://www.icann.org/resources/pages/rules-c0-2012-02-25-en>

#### **Article .BIO.9. Transfert (changement de Registrar)**

La demande de transfert entrant s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif ;
- Votre nom de domaine n'a pas un statut TransferProhibited ;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins 1 mois avant Expiration) ;
- Votre nom de domaine a été initialement enregistré depuis plus de 60 jours ;
- Votre nom de domaine n'a pas été transféré au cours des 60 derniers jours.

Le transfert effectif est soumis à validation (par email).

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'expiration.

#### **Article .BIO.10. Changement de propriétaire**

Le changement de propriétaire s'effectue en ligne depuis Notre Interface. Pour être effectif il est soumis à validation des deux parties par email.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

#### **Article .BIO.11. Processus de destruction**

À l'expiration du nom de domaine, Nous faisons précéder la

procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 45 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

Ensuite le domaine passe en statut "RedemptionPeriod", pour une période de 30 jours, pendant laquelle la seule action possible est la restauration du domaine, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clients.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

#### **Article .BIO.12. Vos déclarations et garanties**

Vous Vous engagez à fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, à défaut le Registre peut détruire Votre nom de domaine.

Vous Vous engagez à respecter l'ensemble des lois applicables, et notamment celles relatives à la vie privée, à la collecte des données, à la protection des consommateurs (notamment relatives aux pratiques trompeuses et déceptrives), à l'équité en matière de prêts, au recouvrement de créances, à l'agriculture biologique, à la divulgation des données et aux réglementations financières.

Dans le cas où Vous utilisez Votre nom de domaine pour collecter et stocker des données sensible sur la santé ou des données financières, Vous Vous engagez à implémenter les mesures de sécurité appropriées et raisonnables en fonction du service offert telles que définies par la loi applicable.

En tout état de cause, Vous reconnaissez et acceptez que toute distribution de logiciels malveillants, utilisation de « botnets » à des fins malveillantes, « phishing », actes de piratage, violation des droits de marque ou des droits d'auteur, pratiques frauduleuses ou trompeuses, contrefaçon ou toute autre activité contraire à la loi sont expressément interdits. A défaut Vous Vous exposez à la suspension de Votre nom de domaine, outre une condamnation au

bénéfice de tous tiers lésés envers lesquels Votre responsabilité sera directement et pleinement engagée du fait des préjudices causés, ainsi qu'à l'application des sanctions prévues par les textes en vigueur.

Vous Vous engagez à indemniser, défendre et dégager de toute responsabilité le Registre et ses sous-traitants, ainsi que leur administrateurs, directeurs, préposés, sociétés affiliées et agents contre tous recours, plaintes, demandes, responsabilité, coûts, et dépenses y compris les honoraires raisonnables des conseils et avocats, découlant ou en relation avec Votre nom de domaine. Cette obligation de garantie perdure après la fin du présent contrat pour quelque cause que ce soit et résulte expressément de Notre contrat d'accréditation.

#### **Article .BIO.13. Exclusion de responsabilité et interventions du Registre**

Vous reconnaissez et acceptez expressément que le Registre est autorisé si il le juge nécessaire à sa seule et entière discrétion, sans obligation, à rejeter, détruire, suspendre, transmettre à un tiers ou placer en statut « lock », « hold » ou tout autre statut similaire Votre nom de domaine ou toute transaction :

- afin de protéger l'intégrité et la stabilité du Registre ou du système des noms de domaine ;
- en application des lois et règlements en vigueur, d'une demande d'une autorité compétente, ou en application d'une décision d'une autorité judiciaire ou administrative compétente ou d'une instance de résolution alternative des litiges telle qu'établie par le Registre et l'ICANN pour l'arbitrage et la médiation des différends ;
- afin d'éviter toute responsabilité civile ou pénale du Registre, ses sociétés affiliées, filiales, administrateurs, directeurs ou préposés ;
- en application du présent contrat ;
- pour corriger des erreurs liées à l'enregistrement d'un nom de domaine faite par le Registre et/ou tout Registrar.

Le Registre est également autorisé à placer Votre nom de domaine en statut « lock », « hold » ou tout autre statut similaire si Votre nom de domaine fait l'objet d'un litige pendant.

- fin de l'annexe .BIO -